



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

GAEC et CUMA

Question écrite n° 48206

Texte de la question

M. Jacques Pelissard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conséquences possibles de la suppression des aides au démarrage de groupements agricoles tels que les CUMA et les GAEC. La dotation jusqu'alors consacrée à ces types de groupements agricoles est annulée dans la loi de finances pour 1997. Une telle suppression ne risque-t-elle pas d'entraîner une perte de reconnaissance au niveau communautaire de ces formes d'exploitation typiquement françaises et particulièrement représentées dans le Jura ? En outre, les institutions européennes ne seraient-elles pas alors incitées à s'aligner sur cette décision et à ne plus accorder ni aux CUMA, ni aux GAEC la subvention inscrite dans le budget communautaire ? Il souhaiterait vivement connaître son avis sur cette éventualité, qui préoccupe légitimement nombre d'agriculteurs jurassiens.

Données clés

Auteur : [M. Pélissard Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48206

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 622